

REUNION DU 14 JUIN 2017

Délibération portant désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie par les 225 communes hors Communauté Urbaine de Grand Poitiers

Par délibération du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat rendus nécessaires par la réforme territoriale dans la Vienne.

L'arrêté inter-préfectoral actant l'entrée en vigueur effective de ces nouveaux statuts devrait intervenir au plus tard début juillet 2017.

Aux termes de ces statuts, chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Territoriale d'Energie (« CTE ») dont elle relève (qui a le même périmètre géographique et le même nom que l'intercommunalité). Les statuts prévoient ainsi la mise en place de 7 CTE.

Sur recommandation de la préfecture, afin que le calendrier puisse être respecté et faciliter l'installation de ces nouvelles instances syndicales, **notre commune est invitée à désigner ses futurs représentants (1 titulaire + 1 suppléant) en Commission Territoriale d'Energie.**

La Commission Territoriale d'Energie, qui sera animée par le Syndicat ENERGIES VIENNE, sera un lieu d'échange privilégié sur tous les besoins énergétiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elle se réunira une à deux fois par an. **Elle constituera également, dès le mois d'octobre 2017, le collège électoral au sein duquel seront élus les délégués appelés à siéger au Comité Syndical.**

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'arrêté inter-préfectoral à intervenir, désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : M. AUDOUX François
- représentant CTE suppléant : M. RIGOLLET Jérôme

Cette délibération sera notifiée au Syndicat ENERGIES VIENNE [accompagnée de la fiche « Désignation des représentants à la Commission Territoriale d'Energie »].

FORMATION DE Mme FELY Séverine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que Madame FELY est employée en contrat CAE et est souvent amenée à intervenir à la garderie périscolaire.

Il propose de faire passer le BAFA à Mme FELY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De financer la formation BAFA (coût : 990€)

RECRUTEMENT D'EMPLOYES EN CONTRAT CAE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SICARD, actuellement en contrat CAE, ayant trouvé un emploi, rompt son contrat au 30 juin et que Monsieur LAIGUILLON souhaite rompre son contrat d'un commun accord également au 30 juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à recruter deux nouvelles personnes en contrat CAE.

REPARATION DES ECHANGEURS DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal, un devis de la Ste HERVE THERMIQUE pour la réparation des échangeurs de la garderie et de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de devis de la Ste HERVE THERMIQUE d'un montant de 2927.64€ HT.

PROJET D'ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'envisager l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section BO, numéro 437, appartenant aux consorts MENNEGUERRE , afin de constituer une réserve foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge le Maire de négocier avec les propriétaires.